

Procès-Verbal : Conseil Académique

Formation Plénière
Séance du 4 février 2025

ORDRE DU JOUR :

1. Élection du Président du Conseil Académique de l'Université d'Orléans

Validé sans correction lors de la
séance du 10 juin 2025

Synthèse des présences et représentations :

Membres du Conseil Académique :	Présence	Procuration donnée à :
ABRAHAM Romain	Présent	
ALAVA Justine (Titulaire) <i>MERMILLOD Sébastien (Suppléant)</i>	Excusés	
ASPE Barthélémy	Présent	
BARTOUT Pascal	Présent	
BEGUIN-VINCENT Geneviève	Présente	
BELAYACHI Naïma	Présente	
BEN SAAD Cyrine (Titulaire) <i>BAYSAL Evin (Suppléante)</i>	Présente	
BENADDI Salim (Titulaire) <i>GUILLOT-HANSMETZGER Mathéo (Suppléant)</i>	Excusés	
BENELCAID Ziyad (Titulaire) <i>MOK Julienne (Suppléante)</i>	Excusé Présente	
BENSAID Abdelkrim	Présent	
BOUDES Alexis (Titulaire) <i>DOUDJEDID Agnès (Suppléante)</i>	Présent	
CAGNON Benoît	Présent	
CARBONNELLE Etienne	Présent	
CASTAGNEZ Noëlline	Présente	
CLAVIER Benoît	Présent	
COLAFRANCESCO-BOURGEON Léa (Titulaire) <i>GUILLONEAU Hugo (Suppléant)</i>	Excusés	
CORMIER Franck	Présent	
COUILLANDRE Annabelle	Excusée	
D'ALMEIDA Charlotte	Présent	
DIALLO Babacar	Excusé	
DUBOIS Madourame (Titulaire) <i>GUEYE Binta (Suppléante)</i>	Excusés	
DURVILLE Fanny	Excusée	TURCU Camélia
ETEVEZ Laure	Excusée	BENSAID Abdelkrim
FOUCHER Fabrice	Présent	
FRANCOIS Clément	Présent	
FROMONT HANKARD Gaëlle	Présente	
GILLAIZEAU Isabelle	Présente	
GRUGIER Emma (Titulaire) <i>PIERRET Émile (suppléant)</i>	Excusés	RIBOT-BARRE Magali
HALTER Fabien	Présent	
HENAULT Mélie	Présente	
IBARGUEN-VARGAS Nylza Yadira	Présente	
IKOKO Jacquel (Titulaire) <i>LEBRIZE Lison (Suppléante)</i>	Présente	
INGARAO Aurore	Présente	
JAFFRE Raphaël (Titulaire) <i>LABONNETTE Lucie (Suppléante)</i>	Présent	
KIRAT Djamel	Présent	
KOGA Estelle	Présente	
LACAYO Oscar	Excusé	
LANOE Catherine	Présente	
LECLERCQ Vincent (Titulaire) <i>ALAMELOU Emma (Suppléante)</i>	Présent	
LEFORT Hugo (Titulaire) <i>PAULY Hugo (Suppléant)</i>	Excusés	IKOKO Jacquel
LETORT Frédérique	Présente	
LIEDLOFF Mathieu	Présent	

LOTH Karine	Présente	
LOUBERE Stéphanie	Présente	
MCLAUGHLAN Gérard (Titulaire) <i>BOIN Maélys (Suppléante)</i>	Présent	
MIGUEL Fabrice	Présent	
MOLLET Lucile	Excusée	YOUSSEF Sawsen
MORIN Richard	Présent	
MURA Catherine	Présente	
NICOURT Sophie	Présente	
ONNEE Stéphane	Présent	
PELLATI Annick	Présente	
PHILIPPE Mélody (Titulaire) <i>MEDEIROS DA RESSURREICAO Danilo (Suppléant)</i>	Excusés	
RABAUD Isabelle	Présente	
RAYMOND Fleur (Titulaire) <i>LERAY Yoann (Suppléant)</i>	Présente	
RENAUD Juliette	Excusée	RINGUEDE Sébastien
RIBOT-BARRE Magali	Présente	
RINGUEDE Sébastien	Présent	
ROBIN Thierry	Excusé	CASTAGNEZ Noëlline
SERREAU Raphaël	Excusé	ONNEE Stéphane
SIEGWALD Solange	Présente	
SINTUREL Christophe	Présent	
TAILLEBOIS Emiliane	Présente	
TRAORE Pierre-Keleti (Titulaire) <i>QUINTAINE Manon (Suppléante)</i>	Excusés	
TURCU Camélia	Présente	
VERIN Marc	Présent	
VERON Laélia	Excusée	BENSAID Abdelkrim
YOUSSEF Sawsen	Présente	
ZONGO Abdoul- Aziz (Titulaire) <i>OUCHQIR Rim (Suppléante)</i>	Présent	

Le Conseil ne peut valablement siéger que si le tiers des membres composant la formation est présent et si la moitié est présente ou représentée.

Conseils	Effectif statutaire	Membres en exercice	Quorum	Dont 1/3 présents
CAC Plénier	80	69	35	23 présents

Quorum (début de séance) : le quorum est atteint.

- Nombre de présents : 49
- Nombre de procurations : 9
- Total : 58

Invités au titre de la séance (par ordre alphabétique) :

M. COVIAUX, Chef du Service des Affaires Juridiques
Mme AMELINEAU, chargée des affaires juridiques
Mme SUKIENNIK, chargée des affaires juridiques

Secrétariat de séance assuré par :

Mme KRUMHORN, Cheffe de cabinet
Mme FIEF, assistante de direction
Mme FOFANA-GIRARD, assistante de direction
Mme LAVOYE, assistante de direction

La séance débute à 14h11. Elle se déroule à huis clos et est présidée par Monsieur BLOND, Président de l'Université d'Orléans.

Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil Académique.

Il indique que dans la plupart des universités de France, le Conseil Académique est présidé par le Président de l'université. Depuis 2016, l'Université d'Orléans fait partie des 6 universités françaises ayant fait le choix innovant de séparer la fonction de Président d'université de celle de Président du Conseil Académique.

Organisation de la séance :

Le Président rappelle que la séance de ce jour est consacrée uniquement à l'élection du Président du Conseil Académique de l'Université d'Orléans.

Il est élu à la majorité absolue au premier et deuxième tour du scrutin par les membres élus du Conseil Académique présents et représentés à la séance d'aujourd'hui, et à la majorité relative au troisième tour.

Déroulement des votes :

Le Président explique le déroulement du dispositif de vote et rappelle les étapes à suivre :

- **Présentation des candidats** : Chaque candidat disposera de 15 minutes pour se présenter, suivies de 20 minutes de questions-réponses. Pendant ce temps de présentation et d'échange, les autres candidats doivent quitter la séance. L'ordre de passage correspond à l'ordre alphabétique des candidats.
- **Procédure de vote** : Le vote se déroulera à bulletins secrets. Chaque électeur sera appelé individuellement, par ordre alphabétique, pour se rendre à l'isoloir. Afin d'éviter d'éventuels encombrements et faciliter les votes, deux isoloirs ont ainsi été disposés de part et d'autre de l'amphithéâtre.
- **Dépouillement et résultats** : Une fois le vote terminé, le dépouillement sera effectué immédiatement, et les résultats seront annoncés à l'assemblée.

1. Élection du Président du Conseil Académique de l'Université d'Orléans

Le Président rappelle que le Président du Conseil Académique est élu à la majorité absolue des membres élus présents et représentés du Conseil au premier et au second tour du scrutin, à la majorité relative au troisième tour.

Un seul candidat étant déclaré, le Président invite M. ABRAHAM à se présenter dans le temps imparti de 15 minutes.

M. ABRAHAM indique qu'il est honoré de se présenter à la Présidence du Conseil Académique et commence par présenter son parcours.

Il a soutenu une thèse de mathématiques en 1993 à l'Université Paris 6 puis fut recruté maître de conférences en 1994 à l'Université Paris 5 pour ensuite intégrer l'Université d'Orléans en 2004 en tant que professeur de mathématiques à l'UFR Sciences et Techniques.

Il a dès son arrivée à Orléans occupé plusieurs postes à responsabilités en étant successivement directeur de la commission de spécialistes, responsable de la licence de

mathématiques, directeur adjoint puis directeur du MAPMO (laboratoire de mathématiques d'Orléans) pendant 6 ans.

Il est à l'origine de la fusion des laboratoires de mathématiques d'Orléans et de Tours pour créer l'Institut Denis Poisson qui regroupe une centaine de permanents et dont il assure la direction pendant un peu plus de 8 ans jusqu'en 2020.

Il était depuis 2021 co-responsable du département de mathématiques de l'UFR ST jusqu'à cet été et a choisi d'arrêter afin de se consacrer à la Présidence du Conseil Académique.

M. ABRAHAM rappelle qu'officiellement le Président du Conseil Académique préside également la Commission Recherche et la Commission Formation et Vie Universitaire mais qu'il laissera les Vice-présidents diriger leur instance tout en suivant les dossiers avec eux, comme ce fut le cas pour le mandat précédent.

Il indique que, pour le Conseil Académique, le point principal est le suivi de carrière des enseignants et enseignants-chercheurs et qu'il compte s'inscrire dans la continuité de ce qui a été fait par le précédent Conseil Académique.

Le premier sujet qui sera traité concerne les promotions des enseignants du secondaire qui sont gérées par le Rectorat et ne passe pas par le Conseil Académique, mais Mme ANDREAZZA avait obtenu de participer aux commissions de promotions afin de pouvoir défendre les intérêts des collègues au niveau du Rectorat. M. ABRAHAM insiste sur l'importance de ces participations et envisage de renforcer les échanges avec le Rectorat sur ces sujets.

M. ABRAHAM explique qu'il compte s'appuyer sur les lignes directrices de gestion votées par le précédent Conseil pour gérer les primes et les promotions des enseignants-chercheurs. Afin de pouvoir échanger avec les membres du Conseil Académique sur le sujet, M. ABRAHAM envisage d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance une discussion sur ces lignes directrices de gestion. Il cite un passage qu'il tient à souligner : « Il n'est pas attendu un équilibre entre les missions (l'équilibre ne pouvant être apprécié qu'en considérant l'ensemble de la carrière). Toutefois, l'attribution d'une prime sera conditionnée au respect de l'accomplissement de l'ensemble des missions statutaires d'un Enseignant-Chercheur. (...) et une réelle activité de recherche sont des prérequis indispensables pour l'attribution de la prime individuelle, quel qu'en soit le motif. ». M. ABRAHAM indique que cet extrait est un point sur lequel il souhaite insister, à la fois pour les primes mais également pour les promotions.

Un autre sujet sur lequel M. ABRAHAM souhaiterait engager une réflexion avec le Conseil Académique est celui de réformer les pôles scientifiques. Leur but est de créer une animation scientifique trans-laboratoire au sein de l'Université ainsi que d'échanger sur les liens entre la recherche et la formation mais ils ne sont actuellement pas exploités. Il souhaite développer ses pôles afin de faire émerger des projets de recherche ambitieux mais également afin de les impliquer dans la campagne d'emploi pour développer les critères de la recherche qui sont actuellement insuffisamment pris en compte car les remontées se font uniquement par les composantes.

M. ABRAHAM envisage également de mettre en place un groupe de travail au sein du Conseil Académique afin de réfléchir à la modulation des services, sujet qui a été annoncé par le Président et qui est revenu dans de nombreux échanges lors de la campagne électorale. Ce point comporte deux volets : le premier est une gestion pluriannuelle des services avec un « compte épargne service » qui pourrait s'articuler comme un compte épargne temps. Cela pose plusieurs questions, est-ce souhaitable ? Cela ne va-t-il pas mettre des départements sous tension ? Est-ce également faisable et par qui ?... Le second volet concerne la modulation des services au niveau des statuts des enseignants-chercheurs : simplifier les référentiels horaires qui actuellement varient d'une composante à l'autre. Cette simplification permettrait une modulation à la baisse. Une modulation à la hausse serait proposée sur la base du volontariat afin de compenser les décharges d'enseignements. Une réflexion doit être

engagée à ce sujet pour déterminer quelles incitations peuvent être proposées, c'est pourquoi un groupe de travail sera mis en place courant de l'automne 2025 au niveau du Conseil Académique.

M. ABRAHAM aborde un dernier point : l'endorecrutement. Il propose de limiter cette pratique et indique que sa discipline refuse déjà les recrutements internes. Cette procédure a mis du temps à se mettre en place mais est bénéfique que ce soit pour le recruté ou pour le laboratoire. Il souhaite baisser le taux d'endorecrutement à l'Université d'Orléans en trouvant des méthodes afin d'inciter les recrutements externes. L'idéal serait de recruter seulement en externe et que les internes passent par le repyramidage.

Pour conclure, M. ABRAHAM souligne son envie de travailler de la façon la plus collégiale et transparente possible.

À la suite de cette présentation, les membres du Conseil Académique sont invités à poser leurs questions et formuler leurs remarques.

M. BENSALD partage les statistiques relatives aux avancements de grade, qui révèlent un ratio très faible entre le nombre de demandes déposées et celles effectivement accordées, toutes phases confondues.

Compte tenu de l'investissement important que représente la constitution d'un dossier d'avancement, il interroge sur la possibilité d'améliorer ce ratio.

M. ABRAHAM rappelle que, pour la phase établissement, le nombre d'avancement est voté en Conseil d'Administration en fonction du budget de l'Université.

M. ZONGO demande quelle est la place des étudiants dans le programme du candidat à la Présidence du Conseil Académique.

M. ABRAHAM indique que les étudiants seront beaucoup plus concernés par la Commission Formation et Vie Universitaire. Au sein du Conseil Académique, les étudiants seront amenés à participer seulement aux séances plénières ce qui représente environ 4 séances par an, lors desquelles seront traités par exemple les dossiers de création de formation, qui les concernent directement.

Mme BELAYACHI interroge sur les discussions en cours depuis longtemps concernant un « compte épargne heure » et demande si une mise en place de ce dispositif est bientôt prévue.

M. ABRAHAM envisage la création d'un groupe de travail afin de permettre à ce projet d'avancer et indique que l'utilisation récente du logiciel SAHGE par le service des Ressources Humaines pourra aider à cette mise en place.

Mme FROMONT-HANKARD souhaite savoir comment seront gérées les promotions des hospitalo-universitaires à l'Université d'Orléans, sachant que dans les autres universités, cela est géré par la faculté de médecine.

M. ABRAHAM répond, qu'en l'absence d'UFR Santé à Orléans, le Conseil Académique sera en charge des avancements et des primes des hospitalo-universitaires.

M. CARBONNELLE demande si cette organisation est également étendue au recrutement.

M. ABRAHAM explique que les campagnes de poste sont gérées par le Président du Conseil Académique en lien avec la Présidence, elles sont votées par le Conseil Académique et le Conseil d'Administration, pour les enseignants-chercheurs ainsi que pour les hospitalo-universitaires. Ce sont les composantes qui remontent les souhaits de poste et pour la

médecine, c'est actuellement la Vice-présidente Santé, Mme SALLIOT, qui est l'interlocutrice du Président du Conseil Académique à ce sujet.

Le Président ajoute que cette organisation sera maintenue jusqu'à la création de l'UFR Santé.

M. LIEDLOFF revient sur le projet de réforme des pôles scientifiques et souhaiterait des précisions sur les réflexions envisagées.

M. ABRAHAM indique que plusieurs pistes sont envisagées dont une animation scientifique proche du fonctionnement des réseaux thématiques régionaux actuels. Afin de toucher l'ensemble des laboratoires, une évolution des périmètres serait à revoir régulièrement.

Mme BELAYACHI demande si les Contrats Internes d'Objectifs et de Moyens (CIOM) vont être en lien avec les pôles scientifiques et s'il y aura un travail commun.

M. ABRAHAM approuve un travail commun entre les CIOM des laboratoires et les pôles scientifiques et indique qu'une discussion avec le CNRS est en cours afin de réunir également les CIOM et les Dialogues Objectifs Ressources (DOR) des UMR pour éviter de multiplier les réunions de politiques scientifiques des laboratoires.

Ces échanges se sont déroulés sans excéder la durée maximale de 20 minutes imparties.

Le Président invite ensuite les électeurs à procéder au vote selon les modalités précisées ci-dessus.

Puis, le chef du Service des Affaires Juridiques annonce le résultat du vote : (58 voix au total)

<u>Nombre de voix</u>	<u>Candidats</u>
45	Monsieur Romain ABRAHAM
12	Vote Blanc
1	Vote Nul

→ M. Romain ABRAHAM est élu Président du Conseil Académique de l'Université d'Orléans.

À la suite de l'annonce des résultats, les membres du Conseil Académique saluent ce moment par des applaudissements.

M. ABRAHAM prend la parole pour remercier les membres du Conseil Académique de leur confiance. Il exprime son souhait de les voir nombreux à participer activement aux réflexions et actions nécessaires à la construction des projets pour l'université.

Le Président, à son tour, remercie les membres du Conseil Académique pour leur engagement et leur présence. Il clôt la séance en indiquant que la prochaine réunion se tiendra le 24 février 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h20.

Le Président de l'Université d'Orléans

Éric BLOND